# PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 16 JUILLET 2024 à 20h00

<u>Etaient présents</u>: Béatrice RICHARD, Jean-Pierre SOLEILLAND, Paul MIRANDON, Evelyne ROBELET, Fabien GARNIER, Bernard CUTILLAS, GROZEILLER Bernard, Céline BOUILLET,

Excusés: Gisèle BONNAY, CHOLLET Yann, Patrick VANET, Sylvain BERTHEAS,

Quorum: 7 -

Secrétaire élu pour la session : Jean-Pierre SOLEILLAND

#### Ordre du jour

Assainissement collectif: travaux 2024/2025

♣ Programme voirie 2024 : résultats de consultation

Thd42 : raccordement maisons

**♣** Reconstruction de la passerelle mairie / cantine : notification de subvention

♣ Prêt bâtiment communal♣ EPORA : remboursement

🖶 Illiwap : proposition d'adhésion

Questions diverses

## Assainissement collectif: travaux 2024/2025

Béatrice RICHARD rappelle que le budget assainissement est indépendant du Budget Général de la Commune. La compétence va être prochainement transférée à la Communauté de Communes. (transfert de compétence obligatoire en 2026). Le Conseil souhaite lancer les travaux des hameaux qui étaient prévus dans le schéma : le Molard, l'extension du Bourg jusqu'à la Fournarie, puis le Berthoud. Le Conseil demande à l'unanimité de lancer les études et les demandes de subventions afférentes au dossier avant la fin d'année.

## Programme voirie 2024

Paul MIRANDON informe qu'une seule offre a été reçue suite à la consultation. Paul MIRANDON précise que les travaux sur la route de la Fournarie seront reportés du fait des travaux prévisionnels d'assainissement envisagés sur cette voie. Par contre, la place du charron étant très dégradés, la réfection pourrait être envisagée. Le Conseil donne son accord.

### **THD42**: raccordement dernières maisons

Le SIEL a transmis la liste des points éligibles qui n'ont pas fait installer le boîtier fibre. Le SIEL rappelle que l'installation sera payante. Le coût est estimé à 1 350 € à ce jour. Yann CHOLLET examine la liste. Les foyers concernés seront alertés.

#### 4 illiwap

Sylvain BERTHEAS rappelle l'accord de souscription de la commune à Illiwap. Le contrat a été reçu, le conseil confirme sa décision d'adhérer moyennant 100 € et donne l'autorisation de signature du contrat à Mme le Maire.

### Reconstruction passerelle : notification de subvention

Le Département alloue une subvention d'un montant de 32 500 € dans le cadre de l'enveloppe territorialisé. La notification précise que le courrier doit être retourné après signature. Le Conseil approuve et autorise la signature de la notification.

Après réflexion et vérification avec l'entreprise retenue, Paul MIRANDON explique que l'avancée bois non couverte est en trop mauvais état pour être laissée en état ou réparée. Deux solutions sont possibles : soit la détruire, soit la refaire complètement. Pour des raisons de sécurité, il est décidé de la refaire : en effet, elle protège l'entrée de la cantine, en empêchant tout véhicule de rouler sur le parvis. Il est suggéré de la couvrir pour abriter les élèves qui patientent en rang. Paul MIRANDON présente un devis complémentaire de la métallerie DEZARNAUD qui a été mandaté pour la réfection de la passerelle. Son offre de 8 198 € est approuvée à l'unanimité. Une subvention sera sollicitée auprès du Département dans le cadre de l'enveloppe solidarité.

# **♣** Remboursement EPORA :

La convention signée avec EPORA arrive à échéance. Deux solutions sont proposées :

- Remboursement du restant dû après vente des terrains
- Signature d'une nouvelle convention avec EPORA,

Il est précisé que les terrains peuvent être vendus en 4 parcelles indépendantes. Un plan d'aménagement va être étudié. La question de la voirie se pose et sera étudiée aussi.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas reconduire de convention avec EPORA.

### Questions diverses

# Contrôle des équipements

Le cabinet de contrôle annuel des équipements a émis quelques remarques (filets à l'agorespace, panier de basket de la cour d'école). Jean-Pierre SOLEILLAND propose de se charger du suivi.

#### **Urbanisme:**

Un courrier a été envoyé sur la commune pour construction illicite. Aucune suite n'a été donnée par le foyer concerné. Il est souligné qu'une activité économique est aussi faite sans autorisation sur le site. Cette activité qui accueille du public entraîne en plus des soucis de parking. Il est souligné que le PLU n'autorise pas ces pratiques. Le conseil demande qu'au 20 août un courrier par rapport à cette construction soit faite et que la gendarmerie soit alertée pour constat dès la prochaine manifestation organisée.

#### Compost individuel et partagé

Patrick VANET informe que très peu de personnes avaient répondu.

Pour rediriger les personnes intéressées qui se manifesteraient, les informations sont les suivantes :

- La CCPR, indique que les personnes intéressées par un composteur individuel passent directement commande auprès d'eux. L'interlocuteur à la CCPR est madame Thivin.
- Suite aux retours reçus, il n'est pas envisagé de mettre en place des sites de compostage partagé sur la commune de Chuyer. Les sites de compostage partagé les plus proches seraient St Michel ou Vérin.

La séance est levée à 22h30 La prochaine séance est fixée au 17 septembre 2024.

**Béatrice RICHARD** 

Maire de CHUYER